

Rapport d'activité 2021

Internat Social Scolaire Favre Chazière

Dispositif protection de l'enfance

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGE DU RESEAU NATIONAL PEP	4
PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	6
Agrément.....	6
Principaux axes du projet.....	6
LES PUBLICS ACCOMPAGNES	8
Présentation des publics accompagnés.....	8
Répartition.....	9
Origine géographique	9
Scolarité.....	10
Type de mesure	11
L'ACTIVITE	13
Durée du séjour	13
nombre de jours d'ouverture	14
TRAVAILLER EN PARTENARIAT	15
Travailler avec les familles	15
Les partenariats et les conventions	15
L'ORGANISATION DU SERVICE	17
Le projet de service	17
L'organisation interne	18
RESSOURCES HUMAINES	19
l'organigramme	19
ARRIVEES / DEPARTS	19
Ajustement des postes.....	20
Actions de formation	20
PERSPECTIVES ET CONCLUSION	21

INTRODUCTION

L'Internat Social Expérimental Favre Chazière (ISEFC) a vécu une année riche en évènements. Sur le plan des mesures sanitaires liées à la crise pandémique, confinement, couvre-feu, restrictions et gestes barrières sont devenus notre quotidien. A l'image de 2020, l'année 2021 s'est vue placée sous le signe du Covid-19, marquée par une troisième, une quatrième puis une cinquième vague de contagion. Cette situation a, dans une certaine mesure, entravé le quotidien des jeunes accueillis et des professionnels. Pour autant, chacun a su s'adapter et innover.

En outre, 2021 a été l'année de la finalisation du projet d'établissement, dont la rédaction entamée en 2020 a fortement été perturbée par la crise sanitaire. Ce document de référence permettra désormais à notre établissement de définir ses objectifs. Par ce biais, nous allons pouvoir ainsi clarifier le positionnement institutionnel de la structure, indiquer les évolutions en termes de missions, donner des repères aux professionnels et conduire l'évolution des pratiques. C'est également l'occasion de définir ou de clarifier les valeurs et la philosophie de la structure, ses modalités d'intervention, de se fixer des objectifs, de se doter d'une identité et d'une culture institutionnelle. Chacun a ainsi pu s'inscrire dans une démarche participative de construction.

Enfin, 2021 marque la fin d'une première phase d'expérimentation et son renouvellement pour les cinq prochaines années. Notre objectif est bien entendu d'œuvrer pour pérenniser l'activité de la structure et développer son champ d'intervention.

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RESEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'Œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

*Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :
solidarité, laïcité et égalité*

Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 23.800 salariés, disposent de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent 900 millions d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 1500 usagers et familles, accompagnés et 425 salariés.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA), et un service d'accueil familial (MNA SAS),
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTRDV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

AGREMENT

L'Internat Social Expérimental Favre Chazière (ISEFC) a ouvert à la rentrée scolaire 2016-2017 suite à la délibération n° 2016-1186 du 2 mai 2016 de la Métropole de Lyon. Les locaux mis à disposition de la Métropole, en charge de la Protection de l'Enfance, par la Ville de Lyon, hébergeaient précédemment l'internat municipal Adolphe Favre (fermé en 2015). Cet internat avait été inauguré en 1910 par Edouard Herriot. Il est situé au 86, rue Chazière dans le 4ème arrondissement de Lyon.

L'internat Social Expérimental Favre Chazière est habilité et financé par la Métropole de Lyon. A ce jour, la Métropole de Lyon finance 36 places d'hébergement à l'internat.

L'ISEFC est un établissement social au sens du 12ème alinéa des articles L 222-5 relatif aux jeunes pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance, L.312-1 relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux, L 313-7 relatif aux établissements et services à caractère expérimental, L 313-1 et suivant, R 313-1et suivants relatifs à l'autorisation des établissements et services sociaux du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

En tant que tel, il est soumis aux dispositions de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale. Sa création s'inscrit dans les orientations de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, notamment celles de soutien à la parentalité et de diversification des modes de prise en charge et d'accompagnement. Cette loi renforce la prévention en matière de protection de l'enfance, affirme la nécessaire coordination des différents acteurs de la prise en charge et permet une modulation des temps d'accueil.

La loi du 14 mars 2016 entend que les efforts de diversification des prises en charge visés par la précédente loi soient poursuivis et pérennisés des structures jusqu'à présent expérimentales. Elle vise à mieux prendre en compte les besoins de l'enfant, en favorisant plus de protection et de stabilité dans le parcours (développement de la prévention, amélioration du repérage et du suivi des situations de danger...).

En outre, l'internat social est régi par la convention collective de 1966. Une convention de sous location temporaire, concernant l'ISEFC, est établie entre la métropole de Lyon et l'ADPEP69/ML le 16 Août 2016. Elle est conclue pour une durée de 1 an et renouvelable 4 fois, soit jusqu'au 15 Août 2021.

PRINCIPAUX AXES DU PROJET

L'internat propose un cadre de vie et de travail stable à des enfants qui connaissent des difficultés familiales et/ou environnementales compromettant leurs chances de réussite.

Les objectifs institutionnels renvoient autant aux difficultés sociales et/ou familiales qu'aux questions liées à la scolarité.

Ils supposent donc des pratiques, un fonctionnement et un encadrement éducatif visant, dans le même mouvement, à l'amélioration de la scolarité et à une prise en charge de difficultés plus globales (relationnelles, familiales, ...) incluant un soutien à la parentalité.

C'est ce double ancrage, dans l'action éducative et la scolarité, qui structure le projet de l'ISEFC et ses pratiques.

L'inscription dans le dispositif de protection de l'enfance est par ailleurs explicitement orientée vers la prévention. L'internat vient renforcer ou soutenir la mesure d'action éducative par ailleurs mise en œuvre par les services départementaux ou ceux du secteur associatif habilité.

L'ISEFC est une structure innovante qui peut aussi se penser comme une passerelle entre un placement et un retour en famille, ou inversement comme une solution en amont ou une alternative à un placement.

L'ISEFC permet de repenser la mission de prévention de protection de l'enfance à travers un meilleur suivi social et scolaire des jeunes et de leurs familles.

Les missions sous-jacentes seront la socialisation à travers le collectif, l'ouverture culturelle, l'éducation à la citoyenneté.

Leur exercice va requérir un fonctionnement partenarial ouvert avec, notamment :

- Une transparence des actions éducatives par le partage permanent des informations avec les jeunes, les familles et les services compétents.
- Une mise en place d'outils et d'actions visant l'épanouissement, la protection et la sécurité des jeunes accueillis.

Ce travail méthodologique doit permettre :

- Au jeune de bénéficier d'un accueil de qualité, de trouver sa place, de se voir offrir une prestation d'hébergement adaptée à ses besoins.
- D'inclure sa famille autant que possible dans son parcours et dans les prises de décisions. Le soutien à la parentalité est un des axes du travail conduit au quotidien.
- D'être créatif et en recherche constante d'amélioration dans l'accompagnement individuel.
- De travailler sur une base de valorisation des compétences des jeunes.
- D'évaluer les prestations en tenant compte de l'expression des jeunes, mais aussi des salariés et de l'ensemble des intervenants dans son parcours.
- De faciliter la remise en question professionnelle des salariés et leur évolution.

LES PUBLICS ACCOMPAGNES

PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES

Pour objectiver les données et identifier les problématiques des jeunes, l'ISEFC a développé un processus afin d'identifier au mieux les jeunes pouvant bénéficier de l'accompagnement proposé à l'internat.

L'équipe de direction a mis en place une fiche de préinscription à renseigner par le travailleur social à l'origine de la demande et ce, avec l'aide de la famille. Cette première fiche permet de recueillir des éléments importants sur le jeune (histoire de vie, problématique familiale, santé, etc...) et son entourage. En parallèle, un recueil d'informations est sollicité auprès de l'établissement scolaire. Les réponses nous éclairent sur le comportement du jeune en tant qu'élève, sur ses éventuelles difficultés purement scolaires et cognitives.

« Le profil-type » des jeunes accueillis sur l'internat serait : primaires et collégiens présentant des difficultés scolaires (souvent en échec) et familiales. Si les problèmes scolaires rencontrés par les jeunes accueillis en internat représentent la face émergée de l'iceberg, les difficultés familiales, sociales ou environnementales sont inhérentes et à l'origine de ces carences.

Avec l'expérience, l'équipe de direction et l'équipe éducative peuvent désormais établir la pertinence d'un projet internat pour un jeune qui fait une demande. Plusieurs critères sont essentiels : notamment la motivation du jeune, l'implication de la famille, l'absence de pathologies (psychiques notamment) contraignantes et de notifications MDPH, exceptées AVS et parfois SESSAD.

La pertinence et la viabilité dans le temps de la prise en charge proposée par l'ISEFC, en tant que réponse d'accompagnement intermédiaire entre l'internat scolaire et la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), tient en grande partie à la justesse des orientations. La qualité de l'information transmise par le service demandeur et la bonne évaluation de la situation dans le cadre de la commission d'admission sont donc déterminantes pour assurer la cohérence entre la mission de l'établissement et les situations socio-psycho-familiales. Dans la réalité, la mission confiée à l'ISEFC risque parfois de s'apparenter à celle d'une MECS sans que les moyens disponibles soient comparables. Les attentes des partenaires, des services d'orientation et des familles doivent être proportionnées aux moyens, notamment éducatifs, alloués à l'établissement.

La mixité de genre reste une volonté des équipes. Nous veillons, dans les admissions, à tendre vers un certain équilibre même si dans les faits les demandes de garçons sont nettement plus nombreuses.

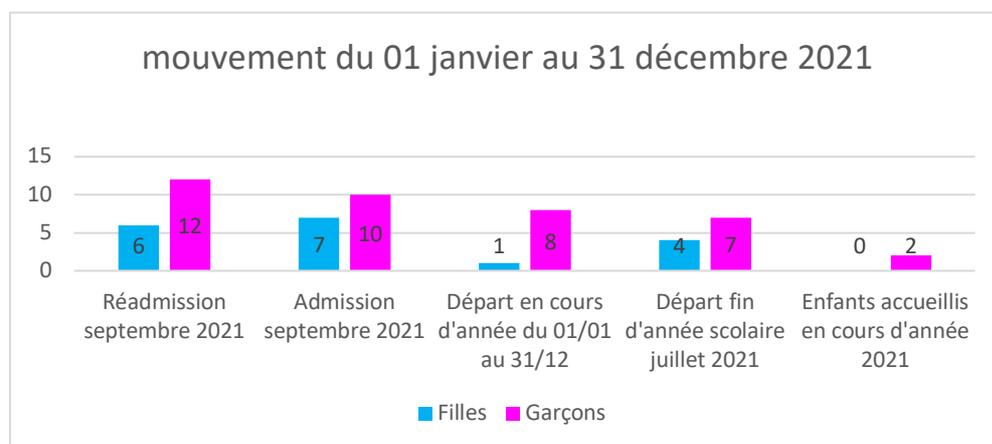
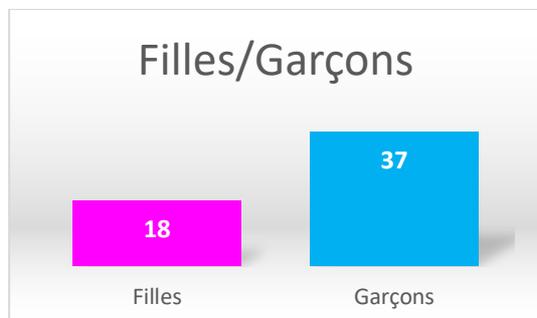
L'âge des enfants accueillis va de 6 à 14 ans, et ce en raison de la scolarisation sur les écoles primaires et les collèges. Cette tranche correspond à deux périodes très spécifiques de l'existence : la période de latence et l'adolescence, période importante durant laquelle se jouent des processus clefs autour de l'identité, de la sexualité, de la représentation, de l'appartenance, de la loi. Cette « préparation » à la vie d'adulte n'est pas aisée pour l'ensemble des enfants.

Les difficultés familiales, sociales, environnementales, scolaires des jeunes accueillis sur l'internat peuvent accroître un sentiment de mal être dans une période déjà souvent vécue comme « inconfortable ».

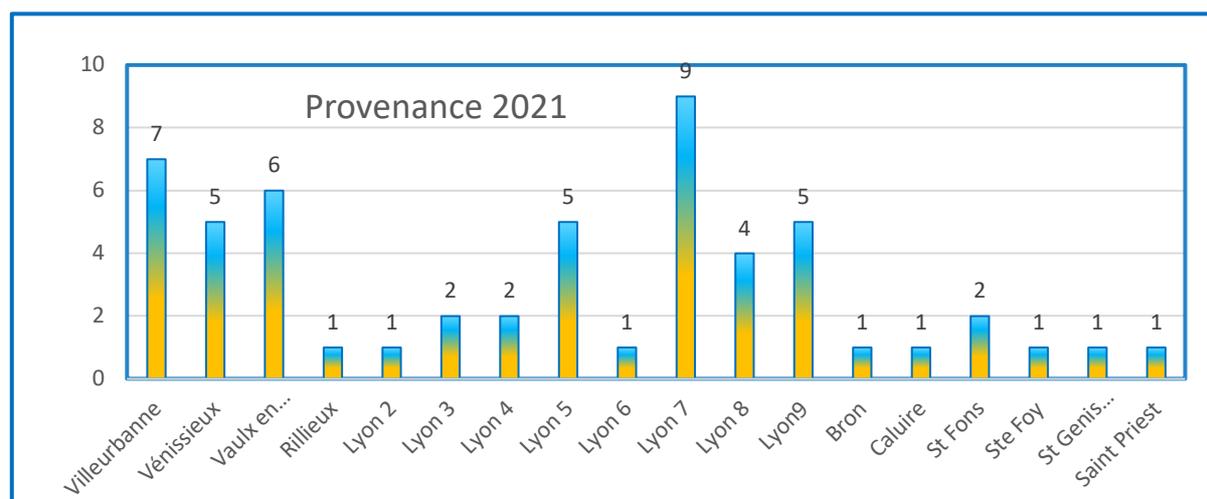
L'équipe éducative note des fragilités psychologiques de plus en plus nombreuses. Nous pouvons mesurer cet état de fait par le nombre croissant : de suivis psychologiques, d'accompagnements aux permanences adolescents du CMP, de consultations chez les médecins généralistes (mais plus pour se confier et non pour de réels examens cliniques). D'autres indicateurs viennent confirmer cette tendance : l'augmentation du nombre de scarifications, de crises de larmes, de situations de violence (verbale et physique). Le recours à des temps d'entretien privilégiés sont plus que jamais nécessaires.

Aussi les équipes éducatives doivent être préparées à accompagner ces moments qui peuvent s'avérer délicats. L'ensemble du personnel éducatif doit être formé pour cet accompagnement et ainsi donner des réponses adaptées à ces jeunes.

REPARTITION



ORIGINE GEOGRAPHIQUE

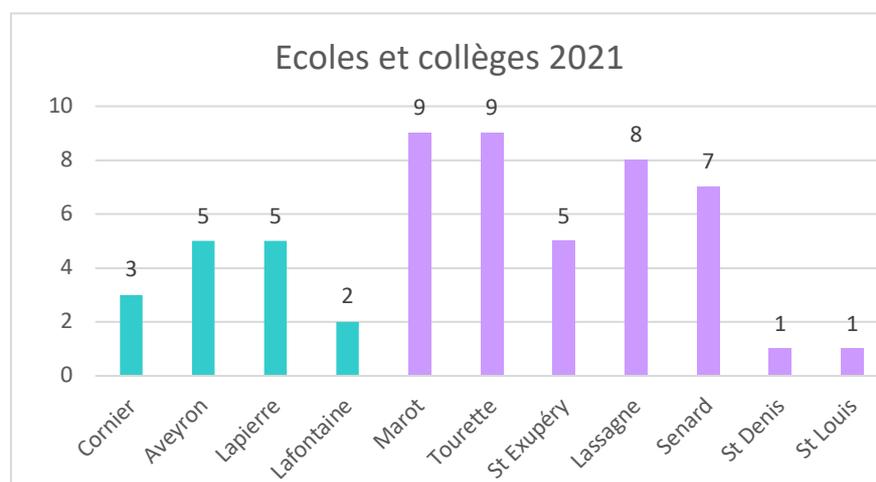
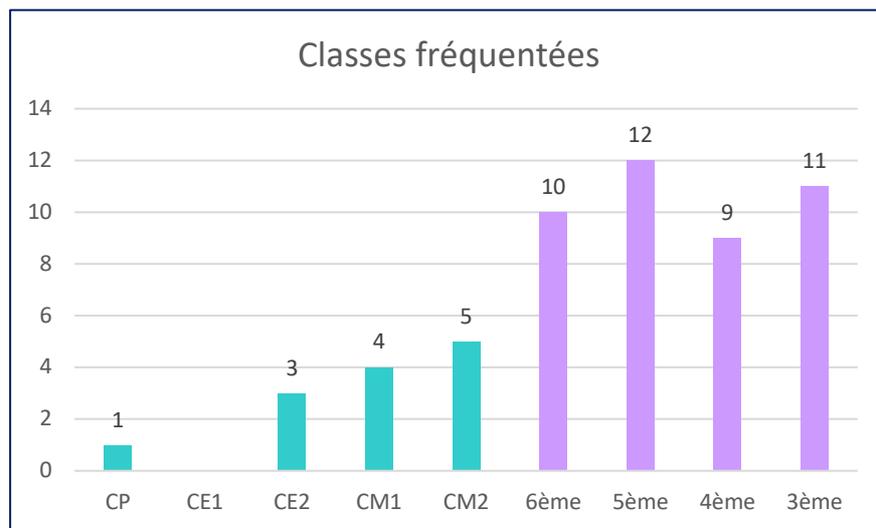


Comme lors des exercices précédents, nous constatons une prédominance des secteurs de Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villeurbanne. Ceci dit, d'autres secteurs sont également représentés de manière significative. De

nombreux jeunes sont issus des 5e, 7e, 8e et 9e arrondissements de Lyon. Cette diversification est un marqueur important quant au développement de notre activité sur le territoire et l'accroissement du nombre de partenaires.

Si cette évolution est encourageante, le développement du partenariat avec d'autres secteurs moins représentés reste essentiel. Il est nécessaire d'ouvrir plus largement les admissions aux 59 communes qui composent la Métropole. Pour ce faire, nous devons être en mesure de faire connaître le projet de notre structure, notamment par le biais de rencontres et échanges avec nos partenaires.

SCOLARITE



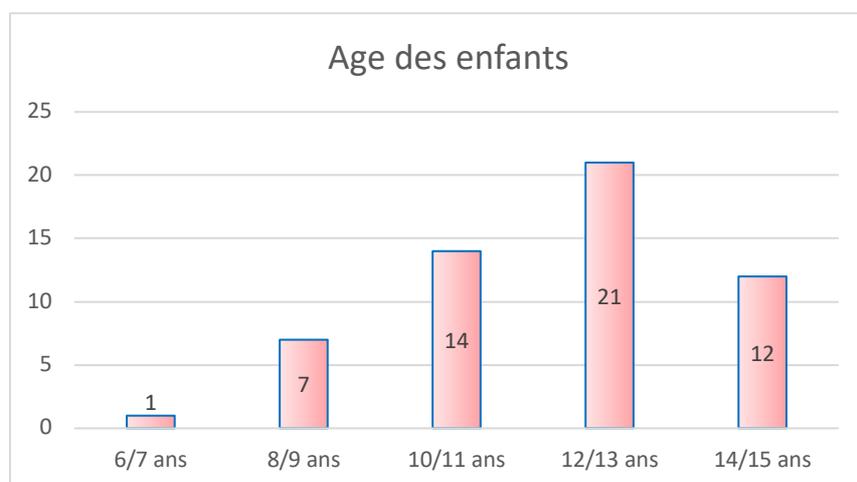
A l'image des années précédentes, les demandes d'admission concernent majoritairement des collégiens. La forte représentation des élèves de 6ème et 5ème témoigne de la complexité du passage de l'école élémentaire au collège.

Pour autant, comme cela était prévu sur le projet initial de la structure, il semble important d'ouvrir de manière plus conséquente le nombre de places disponibles à des élèves scolarisés en école élémentaire.

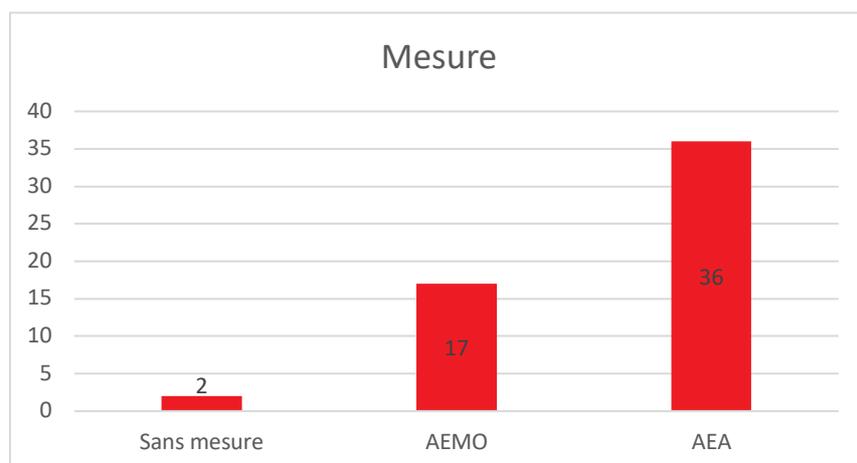
Dans la mesure où l'internat a pour vocation de situer son action dans le champ de la prévention, nous souhaitons pouvoir proposer notre accompagnement à de jeunes enfants. Intervenir de manière relativement

précoce lors du développement de l'enfant peut permettre de favoriser certains apprentissages et acquisitions, mais également d'éviter une potentielle dégradation des situations.

En outre, le bénéfice secondaire serait d'accroître la complémentarité des dispositifs du pôle protection de l'enfance des PEP 69, notamment avec l'Internat Social Mauchamp, qui accueille exclusivement des collégiens.



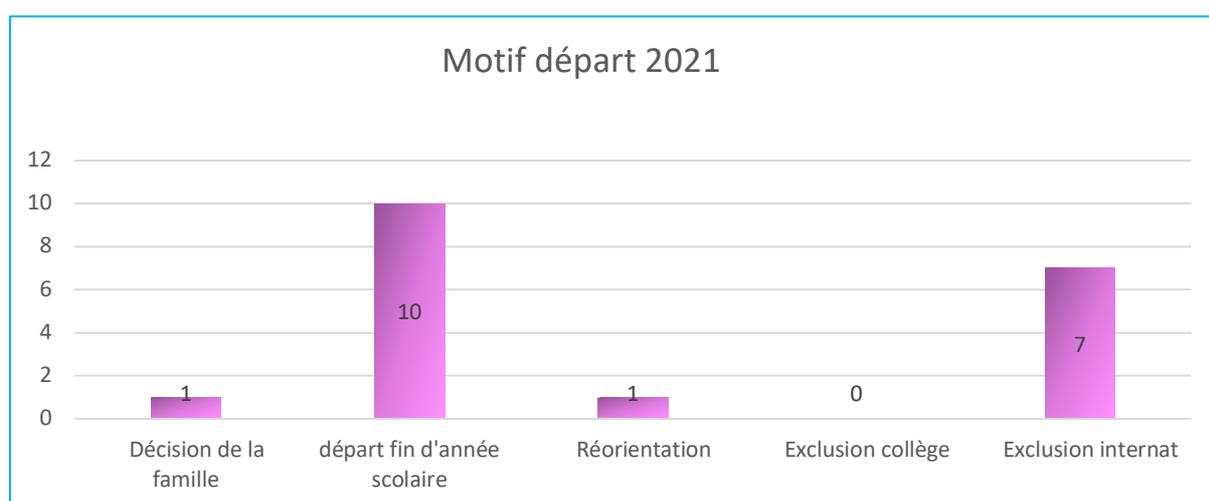
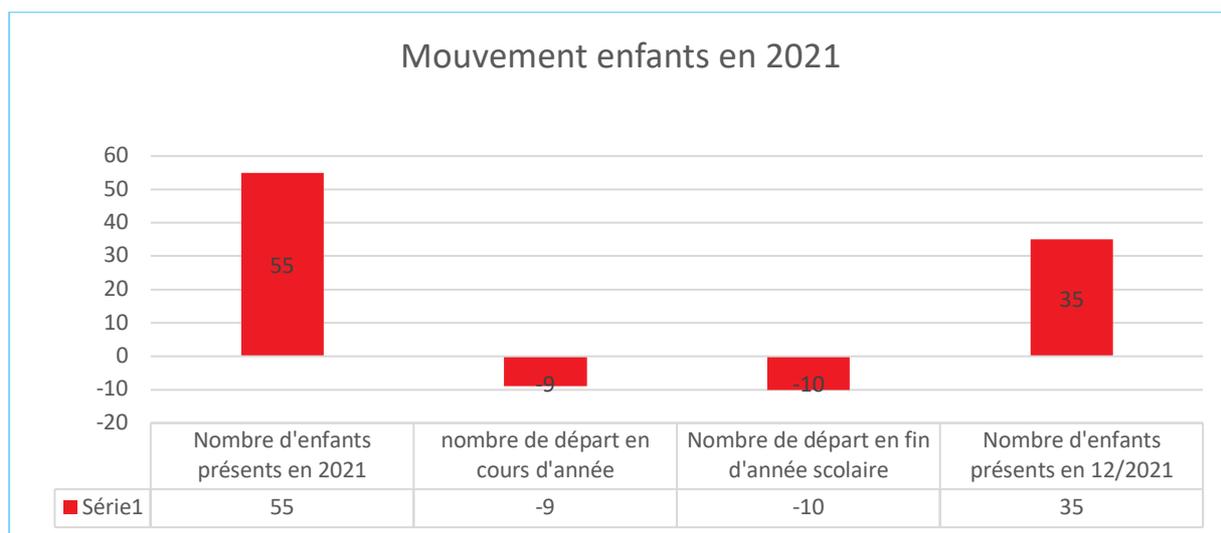
TYPE DE MESURE



La majorité des jeunes accueillis bénéficient de mesures éducatives d'AEA ou d'AEMO, mais comme évoqué lors du bilan de l'exercice précédent, ce critère n'est plus un prérequis indispensable en vue d'un accueil sur la structure.

En effet, l'assouplissement de cette condition d'admissibilité permet de diversifier le champ d'action de la structure et accroître le nombre de potentiels bénéficiaires.

L'établissement peut ainsi répondre à un besoin ponctuel d'accompagnement éducatif, éviter la mise en place d'une mesure éducative lorsque celle-ci n'est pas strictement nécessaire ou encore poursuivre l'intervention lorsque cette mesure prend fin.



2021 confirme la tendance entrevue lors des deux années précédentes, à savoir la stabilisation de l'effectif des jeunes accueillis. Nous avons procédé à un certain nombre de réadmissions qui ont permis aux équipes éducatives de mener à bien leur action dans la continuité.

L'ACTIVITE

L'étude de l'effectif de l'année 2021 montre une évolution par rapport aux exercices précédents. En effet, le nombre d'enfants ayant fréquenté l'internat a sensiblement augmenté, passant de 45 enfants en 2019 à 51 en 2020 et à 55 en 2021.

Le nombre de réadmissions est resté approximativement le même, traduisant la stabilisation de l'effectif entrevue les années précédentes.

Le nombre de départ en cours d'année est similaire à celui de 2019. 7 jeunes ont quitté l'établissement avant la fin de l'année scolaire. L'année 2020, marquée par l'apparition de la pandémie de Covid-19, par un premier confinement et un bouleversement des modalités de prise en charge, avait vu ce chiffre quasiment doubler, passant de 8 à 15 départs.

Du mois de septembre au mois de décembre, l'activité a été proche du taux plein, à savoir 35 enfants et adolescents pour 36 places disponibles. Cette tendance, initiée l'année dernière, marque une évolution significative comparativement aux exercices précédents.

DUREE DU SEJOUR

Nombre de jours de présence pour les jeunes ayant quitté l'internat en 2021

Nb de jeunes	Nombre de jours de présence	Motif de la sortie
1	53	Décision familiale
1	1	Exclusion internat
1	30	Exclusion internat
1	30	Exclusion internat
1	76	Exclusion internat
1	88	fin d'internat
1	31	fin d'internat
1	104	fin d'internat
1	108	fin d'internat
1	108	fin d'internat
1	108	fin d'internat
20	1.625	TOTAL

NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE

Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Nb de jours	20	10	23	11	18	22	4	0	22	16	16	13	175
Nb de jeunes	36	36	36	36	36	36	36	0	36	36	36	36	432
Nb de journées théoriques	720	360	828	396	648	792	144	0	792	576	576	468	6.300
Estimation 5% d'absence	684	342	786,6	376,2	615,6	752,4	136,8	0	752,4	547,2	547,2	444,6	5.985
Nb de journées réalisées	700	339	754	363	630	726	104	0	688	557	552	438	5.851

Nous avons sur l'année un déficit de 134 journées.

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

TRAVAILLER AVEC LES FAMILLES

La famille est partie prenante du « projet internat » pour son enfant. Ce dernier n'est pas un lieu de placement, et la condition sine qua non d'une admission reste l'adhésion du jeune et de sa famille. Les engagements respectifs de l'établissement et des parents sont communiqués dès l'accueil.

La famille est associée à l'élaboration du projet personnalisé de leur enfant, elle est pensée comme un élément socle du dispositif internat social dans une dimension de co-construction du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA).

Trois rencontres au minimum sont prévues au cours de l'année, une avant les vacances de la Toussaint, une avant les vacances de Février et une avant les vacances de Pâques. En plus de ces réunions où est abordé le projet personnalisé, des bilans intermédiaires peuvent être effectués à la demande du jeune, de la famille ou de l'équipe éducative.

Le lien se fait aussi régulièrement par téléphone ou par mails. La cohérence des réponses éducatives dépend donc aussi de la qualité de ces échanges. Les familles ont connaissance, dès l'inscription, du règlement de fonctionnement de l'établissement. Les appels téléphoniques entre les familles et les jeunes sont encadrés. Hormis pour les parents qui ne détiennent pas l'autorité parentale, les informations sur l'accompagnement de leur enfant sont données. La participation des parents est adaptée en respectant les décisions judiciaires. Ils sont invités aux réunions familles décrites ci-dessus. Des aménagements sont possibles en cas par exemple : de conflit entre le jeune et l'un de ses parents, de conflit entre les parents qui partagent pourtant l'Autorité Parentale. La politique de l'internat se base sur la volonté d'impliquer les parents au maximum dans le projet personnalisé de leur enfant, de les rendre acteurs, de les valoriser dans leurs compétences parentales. L'enjeu de ce partenariat et de ce travail en commun est de trouver une réponse cohérente pour le jeune synonyme pour lui de sécurité et de stabilité. Ce soutien à la parentalité est essentiel dans le dispositif innovant de l'internat social. Les parents restent les interlocuteurs privilégiés des établissements scolaires, ils signent les carnets de correspondance chaque week-end, ils doivent s'assurer que le travail scolaire est réalisé. Ils sont responsables de fournir le matériel nécessaire (internat et écoles) pour leur enfant. Les parents sont aussi mobilisés pour l'orientation de leur enfant que ce soit au niveau scolaire, au niveau du lieu de vie (nouvelle année sur l'internat, autre type d'internat, retour famille).

LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS

La collaboration avec les travailleurs sociaux (AEA et AEMO) est primordiale pour l'efficacité des prises en charge. Les équipes s'efforcent donc d'entretenir des contacts réguliers et les retours de nos partenaires sont globalement satisfaisants.

Des rencontres ont eu lieu au mois de septembre avec les établissements scolaires afin de préciser le rôle de chacun et formaliser les modalités d'accompagnement, sur les bases de la convention signée entre l'Inspection Académique et l'Association.

Le partenariat avec la Ferme de la Croix-Rousse, implantée sur site, s'est poursuivi. Les enfants ont donc à nouveau eu l'opportunité de poursuivre l'atelier jardinage du mercredi matin.

Les Eclaireuses et Eclaireurs de France ont co-animé des activités en contrepartie de la mise à disposition d'un local pour le stockage de leur matériel.

De même, le partenariat avec la Croix-Blanche (fédération de secourisme) a été reconduit, les jeunes et le personnel de l'internat ont pu profiter de formations telles que l'initiation aux gestes qui sauvent, l'IPS et le PSC1.

Nous avons mis en place des temps d'échange avec les professionnels du Centre de Planification et d'Éducation Familiale, situé dans l'enceinte de l'hôpital de la Croix-Rousse, afin de répondre aux besoins des adolescents.

Sur le plan culturel, deux associations interviennent désormais régulièrement sur l'établissement. La première, « Des Contes et Descartes » anime des débats philosophiques. L'objectif est d'accompagner les enfants et les adolescents dans la découverte de la philosophie de façon ludique. Cela passe par la pratique de débats philosophiques en petits groupes mais aussi par la lecture de littérature jeunesse et l'exercice d'activités artistiques. La seconde, « Unis-Cité », organise des séances de « ciné-débat ». À la suite du visionnage d'un film, d'un documentaire, d'une vidéo, les jeunes participent à un temps d'échange sur une thématique définie en amont. Par ce biais ils peuvent dialoguer, expérimenter, argumenter, confronter leurs idées, etc.

Au niveau associatif, des étudiants de l'Institut de Formation de Masso-Kinésithérapie pour Déficients Visuels (IFMKDV) sont intervenus auprès des jeunes de l'internat pour animer des ateliers (sensibilisation à l'addiction aux écrans et problèmes sommeil) et ainsi valider un module de formation.

L'ORGANISATION DU SERVICE

LE PROJET DE SERVICE

Les enfants sont accueillis sur deux groupes mixtes constitués en fonction du niveau scolaire :

- Le groupe des plus jeunes accueille les enfants du CP à la 6ème.
- Le groupe des adolescents accueille les enfants de la 5ème à la 3ème.

Les principaux objectifs de l'accompagnement éducatif sont :

- Éduquer au civisme et à la responsabilité.
- Former à travers les enfants et les adultes des personnes responsables, des travailleurs conscients de leurs droits et devoirs, des citoyens éclairés et solidaires.
- Être autonome dans tous les temps du quotidien.

Les mercredis sont l'occasion de mettre en place des activités sportives ou culturelles, mais également d'individualiser les accompagnements du fait du fort taux d'encadrement sur cette journée.

Chaque enfant bénéficie de l'accompagnement d'un référent, garant de l'élaboration et de la mise en œuvre de son projet.

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) vise à favoriser l'expression et la participation de l'usager dans la conception et la mise en œuvre du projet qui le concerne. Il constitue à ce titre la clef de voûte de toute démarche éducative entreprise au sein de l'établissement. En effet, il s'agit par le biais de ce document de déterminer des bases et repères communs afin de garantir la mise en œuvre d'un projet adapté à chacun.

L'élaboration du PPA est en somme une formalisation des attentes, demandes et projets du jeune et de sa famille, ainsi que la mise en adéquation du projet éducatif et des objectifs préalablement déterminés. Cependant, il s'agit également du point d'ancrage de la relation entre l'éducateur référent et la personne accompagnée.

Le principe est d'associer les personnes accompagnées et leur entourage aux décisions les concernant, de favoriser autant que possible une démarche de co-construction du projet entre la personne accueillie, le(s) représentant(s) légal(aux) et l'équipe pluridisciplinaire. L'objectif étant d'apporter des réponses adaptées, personnalisées et évolutives.

Pour ce faire, cette démarche s'articule en plusieurs temps :

- Une première rencontre qui a lieu entre la validation de l'admission et l'accueil. Elle permet à l'éducateur référent de recueillir les attentes et demandes du jeune et de sa famille, mais également d'établir un diagnostic de la situation par le biais d'une grille d'évaluation. Cette dernière, basée sur des items tels que la scolarité, la vie sociale, la vie quotidienne, la santé... permet de croiser les regards et d'établir les bases d'un échange.
- Une phase d'élaboration de l'équipe pluridisciplinaire (adjoint de direction, psychologue et équipe éducative) en réunion, durant laquelle sont déterminés les objectifs et les moyens.

- Des rencontres régulières, a minima à la fin de chaque trimestre, entre le jeune, sa famille, l'éducateur référent et le travailleur social en charge de la mesure éducative. La première a pour objectif d'entériner les modalités d'accueil et d'accompagnement, puis les suivantes servent à les réajuster en cas de nécessité. Le PPA est réévalué et actualisé en fonction des nouvelles données progressivement recueillies ou si l'évolution de la situation l'exige.

Le projet personnalisé est le résultat d'une démarche dynamique, une co-construction basée sur des échanges réguliers, qui vise à adapter les pratiques professionnelles aux personnes accueillies. Il permet aussi de procéder régulièrement à la réévaluation des prises en charge.

L'ORGANISATION INTERNE

Les temps de réunion ont été structurés afin d'en clarifier l'organisation et le contenu. Ils se déclinent de la manière suivante :

- Réunion d'équipe de direction : 1h30 / semaine.
- Réunion cadres : 1h30 / mois.
- Réunion de coordination (adjoint de direction et coordinatrices) : 1h30 / semaine.
- Réunion de préparation PPA ou réunion clinique : 1h30 / semaine pour chaque équipe.
- Réunion d'équipe : 2h / semaine dont 1h en présence de l'adjoint de direction pour chaque équipe.

LES EVENEMENTS INDESIRABLES

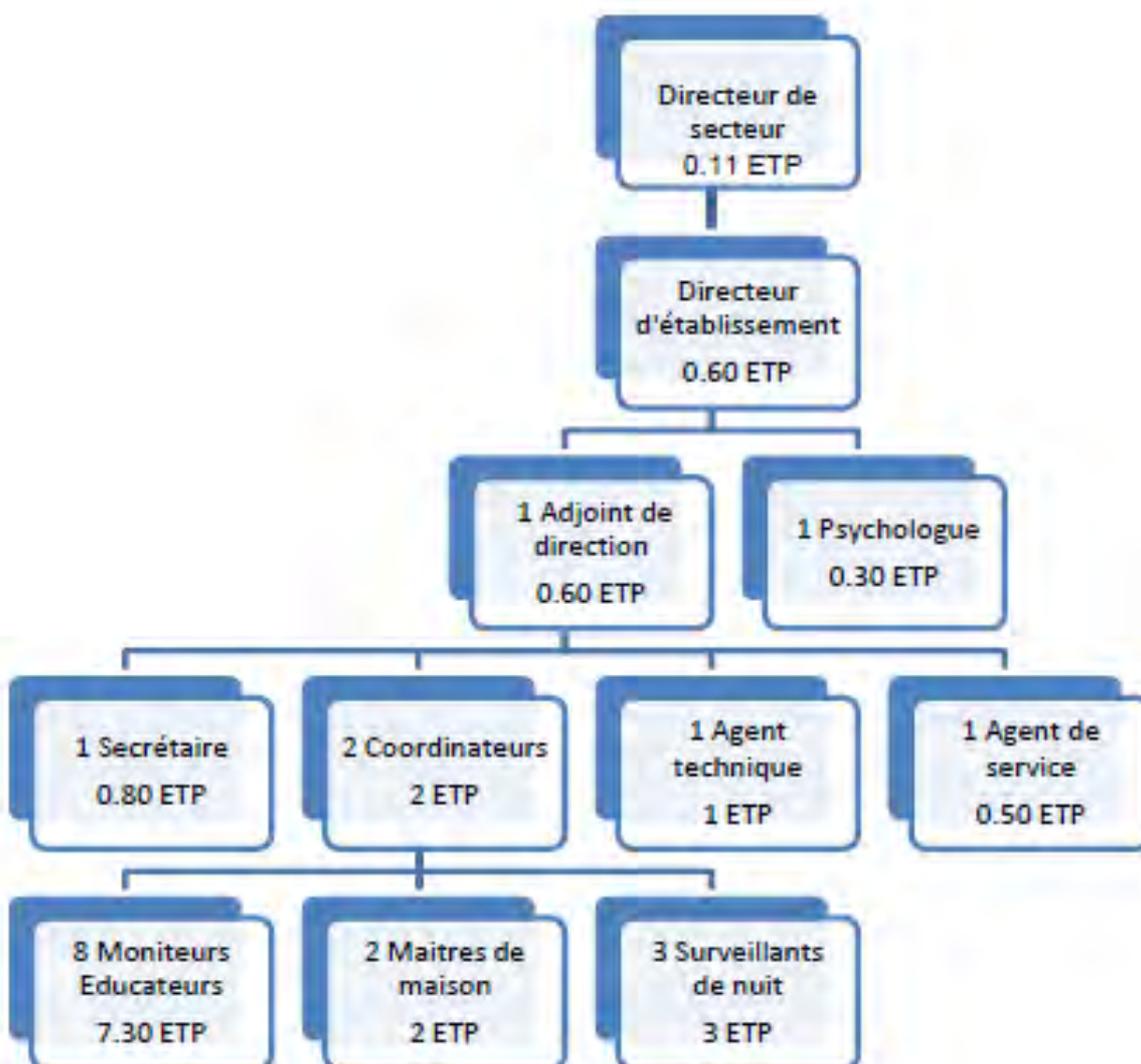
Au cours de l'année 2021, les équipes éducatives ont été contraintes de procéder à 6 déclarations de fugue. Pour autant, chacune d'entre elles a été levée quasi instantanément, dans la mesure où les jeunes ont à chaque fois quitté l'établissement pour rejoindre le domicile familial. Chacune de ces situations a fait l'objet d'une communication étroite avec les détenteurs de l'autorité parentale, ainsi qu'avec le travailleur social en charge de la mesure.

L'établissement a également effectué un dépôt de plainte à l'encontre de trois jeunes suivis. En effet ces derniers, après s'être soustraits à la surveillance des adultes, ont commis des actes de détérioration de nos locaux et ont dégradé du matériel. Cet incident a eu pour autre conséquence la convocation des familles, une mise à pied temporaire et une mesure de réparation.

En outre, les professionnels ont accompagné une famille et leur fille pour un dépôt de plainte à l'encontre de trois jeunes de l'établissement. Celle-ci a été victime d'une agression verbale et physique, commanditée par une autre jeune de l'établissement. À la suite d'une convocation de leurs familles, les agresseurs ont été exclus définitivement.

RESSOURCES HUMAINES

L'ORGANIGRAMME





Les arrivées sur l'année 2021 concernent 4 CDI et 7 CDD.
 Les départs concernent 6 fins de contrats, 2 mutations et 4 démissions.

AJUSTEMENT DES POSTES

Le poste d'adjoint de direction est passé de 0,6 à 0,8 ETP de manière pérenne.

Nous avons procédé à l'embauche à mi-temps d'un agent de service pour pourvoir au ménage du rez-de-chaussée de l'établissement. Ce professionnel intervient également à mi-temps sur une autre structure de l'association.

Un des trois surveillants de nuit a quitté ses fonctions, pour un poste de jour en tant qu'agent d'entretien au sein de l'association.

ACTIONS DE FORMATION

Salarié	Intitulé de formation	Organisme	Date	Lieu	
Vauclare A.	M.E. (2 ^{ème} année)	ARFRIPS	Janvier à juin 2021	Lyon	Individuelle
AGOUTOBORDE X.	CAFERIUS (1 ^{ère} année)	ENSEIS	26/01/2021 au 31/12/2021	Lyon	Individuelle

PERSPECTIVES ET CONCLUSION

L'objectif pour une structure expérimentale telle que la nôtre, est dans un premier temps de faire connaître son projet et conforter son activité, puis dans un second de développer les modalités d'intervention auprès des jeunes qui nous sont confiés.

Après avoir consolidé l'effectif puis stabilisé le taux d'occupation de la structure, il s'agit dorénavant de se doter de nouveaux outils, notamment ceux prévus par la loi du 2 mars 2002. La mise en place du conseil de la vie sociale (CVS) a jusqu'à présent été reportée en raison du contexte sanitaire. Cette instance, qui vise à associer les usagers et leurs familles au fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux, entre pleinement dans les axes de développement de l'établissement.

Le projet de projet d'établissement nous a permis d'établir les bases de l'action conduite, définir nos objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Pour autant, il s'agissait là d'une première étape.

L'innovation reste au cœur de nos préoccupations. Après avoir déterminé les contours de notre intervention, la volonté des acteurs institutionnels est de développer des axes tels que le soutien à la scolarité et le travail avec les familles.

En outre, le fait d'envisager le « pôle protection de l'enfance » comme un ensemble homogène progresse. En effet, l'idée n'est plus de considérer cette entité comme une juxtaposition d'établissements ayant des fonctionnements similaires, mais plutôt comme un dispositif dont chacune des composantes, avec ses spécificités, peut être complémentaire des autres. Ce concept fait écho à la notion de transversalité, à l'idée d'une plate-forme dont les éléments interagissent et se complètent de manière coordonnée.

A ce titre, la procédure d'admission des internats Favre Chazière et Mauchamp a été repensée. Elle s'inscrit désormais dans ce principe de cohérence et de complémentarité, puisque nous nous sommes dotés d'une procédure commune, valable pour les deux structures.

Le principe est de considérer et penser notre intervention de manière plus globale, faire évoluer notre identité, rationaliser les actions menées, mutualiser nos moyens, ressources, idées, projets...